

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 4 octobre 2010
N° d'ordre : 6**



**S Y N D I C A T
DEPARTEMENTAL
D'ELECTRICITE DE
HAUTE GARONNE**

Date de la convocation : 20 septembre 2010
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 15

Le 4 octobre 2010 à 14 heures,
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, rue des 3 banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD, Président

Organisation du comité syndical du second semestre 2010

Étaient présents : MMES GIBERT et PEREZ, MM. AUBAN, CASSETTA, COMET, FERRES, IZARD, KELHETTER, MASFARNÉ, PARERA, PERRAY, RIVAL, RUFFAT, RUMEBE et STRAMARE,.

Étaient absents ou excusés : MM. ROBERT, SABATHE, SICARD.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
Mme GIBERT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du Comité syndical du 8 décembre 2008 donnant délégation au bureau pour fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres ;

Vu la difficulté pour trouver une salle permettant d'accueillir le grand nombre de participants invités au Comité Syndical ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide de tenir le comité syndical du second semestre 2010 le 13 décembre.

Le Président est chargé de rechercher une salle compatible avec le nombre de participants attendus, soit environ 500 personnes et de l'organisation du comité syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président,


Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

13 OCT 2010

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente
Publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de
Toulouse : 58 rue Raymond IV - BP 7007 - 30158 TOULOUSE CEDEX 7